



## Procédures test salivaire

Par **teng**, le **25/05/2018** à **16:08**

Bonjour,

Je me permet de m'adressez à vous afin d'en savoir plus sur la suite d'un test salivaire lors d'un contrôle routier.

Voilà les faits :

- Hier, Jeudi 24 Mai, 19h40, je me fait arrêter à la sortie d'une route, par la gendarmerie. Je revenais d'une journée de pêche, lors des quelles, je cache mes papiers d'identités, permis, dans ma sacoche, car je ne suis pas à côté de ma voiture et qu'elle ne ferment pas toujours.

Lors du contrôle, je ne la retrouvais plus, je suis donc sorti de ma voiture, puisqu'il m'ont dis de couper le contact. J'ai fini par remettre la main dessus ainsi que le reste des papiers.

Ensuite, l'agent m'a soumis à un test d'alcoolémie et un test salivaire. Négatif à l'alcool mais positif au cannabis.

Il m'explique en bref ce qui va se passer.

Une fois le 1er test effectué, il me demande si je veux faire une prise de sang, mais n'étant pas un grand fan des aiguilles, j'ai dit non. J'ai donc fait leur 2ème test, avec une sorte de grand coton tige, qui servira à l'analyse.

L'agent me contactera Lundi pour que je puisse aller récupérer mon permis, et les résultats de l'analyse. Si J'ai bien compris.

Mes questions :

- sont ils dans l'obligation de faire les analyses le jour même afin de ne pas fausser les résultats ?

- Pouvait il me faire ce test sans raison valable si ce n'est que je n'ai pas trouvé mes papiers du 1 er coup ?

- d'après quelques recherches, un 2ème flacon de prélèvement sanguin doit être disponible

pour contre expertise, ce qui entraine un vice de procédure.

Vous remerciant sincèrement d'avance pour vos réponses.

Teng

Par **jodelariege**, le **25/05/2018** à **17:26**

bonjour la procédure a été bien respectée:

<http://www.drogues-info-service.fr/Tout-savoir-sur-les-drogues/La-conduite-automobile-et-les-drogues/Le-depistage-des-drogues-sur-la-route#.WwgpRkiFOUk>

lire a procédure:

....les tests salivaires sont le + souvent utilisés...si le résultat est positif...2° prélèvement salivaire...

les forces de police informent le conducteur qu'il peut demander un prélèvement sanguin....prélèvement sanguin que vous avez refusé....